

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

votants : 27

OBJET :

**CULTURE –
BUDGETS
PRÉVISIONNELS
2025-2026**

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 30 juin**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2025.

PRÉSENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie GOUSSIN,
Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse
BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José
MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge
DELAVALLEE, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a
donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, Mme Fleur GOSSELIN qui a
donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Charlene RENARD
qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Cédric COQUELIN
qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Isabelle CLOUCHÉ qui
a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE, Mme Lucie CLOUARD qui
a donné pouvoir à M. Philippe RONDEL, Mme Alexandra BRACQUE
qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Michel
CAILLOT qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, M. Stéphane
CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Abdellah LHESSANI a été nommé Secrétaire de
Séance.

Le festival Jazz en Ouche, ainsi que la Saison Culturelle ne
pourraient se dérouler sans la participation financière de
partenaires publics et privés. Pour faire une demande de
subvention, de mécénat ou de partenariat, il est nécessaire de
fournir un budget prévisionnel de l'action. C'est pourquoi, afin
d'entamer les démarches, il est proposé un budget
prévisionnel pour la Saison Culturelle 2025/2026, Jazz en
Ouche 2026 et autres animations culturelles 2026. Ces budgets
prévisionnels sont présentés sous réserve de l'adoption du
budget 2026.

SAISON CULTURELLE 2025/2026

La saison culturelle est un temps fort dans la vie d'une municipalité. Elle accueille des spectacles tous publics, des spectacles chantés, des comédies, des pièces contemporaines engagées... Mais aussi, des compagnies en résidences pour leur permettre d'avancer dans leur travail de création.

Attention, dans le budget prévisionnel présenté ci-dessous, sont intégrées des dépenses 2025 (période septembre 2025-décembre 2025), dont le budget a déjà été voté.

DEPENSES		RECETTES	
CACHET ARTISTIQUE	78 000	BILLETTERIE	25 000
RESTAURATION- HÉBERGEMENT-TRANSPORT	23 000	FONDS PRIVÉS	5 000
Restauration/Hébergement/Transport	21 000		
Catering	2 000		
COMMUNICATION	28 000	Subv Département 61	15 000
TAXES	18 000	AIDE OARA (spectacle LA VAGUE)	1 500
Droits d'auteurs, droits voisins, taxes	18 000	Aide ODIA (spectacle Ferme des Animaux)	2 300
Location du TPE	600		
Frais de billetterie MAPADO	2 340		
Adhésion Chaînon manquant	800		
Divers et imprévus	2 000		
Sous Total	152 740		
TECHNIQUE	62 400		
Prestataire technique	36 000		
Location annexe (piano, technique...)	2 000		
Accueil technique Michaux	2 000		
Location de salles	21 900		
AAES (repassage)	500		
Sous Total	62 400		
TOTAL	215 140	TOTAL	48 800
Forfait de renouvellement à ventiler	39 500	Ville de L'Aigle	205 840
TOTAL SPECTACLE VIVANT	254 640		254 640

L'augmentation de 2 400 € par rapport à 2025 est uniquement due à la revalorisation annuelle de la location de la salle Risle en scène et du forfait de maintenance. Les autres lignes restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.***

JAZZ EN OUCHE 2026

DEPENSES		RECETTES	
CACHET ARTISTIQUE	40 000	BILLETTERIE	14 000
RESTAURATION- HÉBERGEMENT-TRANSPORT	16 800	FONDS PRIVÉS	5 000
Restauration	6 000		
Hébergement	6 000	Conseil Régional	6 000
Transport	3 500		
Catering	1 300	Conseil départemental Eure	1 000
COMMUNICATION	13 500	Office du Tourisme	12 000
TAXES	6 500	Villes partenaires	4 000
Droits d'auteurs, droits voisins, taxes	6 500		
		Ville de L'Aigle	70 300
Divers et imprévus	1 500		
Sous Total	78 300		
TECHNIQUE	34 000		
Prestataire technique	25 000		
Location de salles	9 000		
Sous Total	34 000		
TOTAL Jazz en Ouche	112 300	Total	112 300

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. DELAVALLÉE),***

- ***APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.***

FETE DE LA MUSIQUE 2026

DEPENSES		RECETTES	
Cachet	3 000	Ville de L'Aigle	5 000
Technique	1 000		
Droits voisins	300		
VHR	700		
TOTAL	5 000		5 000

La seule augmentation notable est celle de la Fête de la Musique, le budget actuel étant insuffisant pour organiser une manifestation à la hauteur de cet événement national.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.***

LES PLATANES 2026

Dimanches sous les Platanes

DEPENSES		RECETTES	
Cachet	10 000	Ville de L'Aigle	15 000
Hôtel/restauration	2 000		
Communication	1 500		
Droits voisins	1 500		
TOTAL	15 000		15 000

Samedis sous les Platanes

DEPENSES		RECETTES	
Cachet	12 000	Ville de L'Aigle	12 000
TOTAL	12 000		12 000

En 2025, 12 000 € du budget de Jazz en Ouche ont été attribués aux Samedis Sous Les Platanes pour financer cette opération co-financée par la DRAC. Il est proposé d'en faire de même en 2026.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. DELAVALLÉE,
Mme CLOUCHÉ, M. RONDEL, Mme CLOUARD, M. CAILLOT et
Mme LE BLÉVEC),***

- ***APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE